



Sci : cloture par un tiers

Par lysiane

bonjour,

En demandant un extrait KBis, j'ai appris que ma sci familiale a été clôturée le 31.12.2024.

Je ne sais ni comment ni par qui.

Comment et où obtenir des renseignements qui pourraient m'éclairer et que va t il se passer pour le bien en question (maison en sci, associés M et Mme divorcés).

Les impôts m'ont dit de voir avec l'INPI. je ne comprends pas pourquoi car il n'y a pas eu de dépôt de marque et cela concern les micro entrepreneurs, ce que je ne suis pas.

Je suis perdue et ne sais vers qui me tourner d'où mon message. Avec mes remerciements anticipés, bonne journée.

Par Rambotte

Bonjour.

L'INPI ne fait pas que gérer le dépôt de marques commerciales.

Par exemple, vous pouvez utiliser un moteur de recherche avec les mots clés "création SCI INPI".

Mais je ne suis pas spécialiste du sujet.